



Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 15

Votants: 15

Séance du vendredi 04 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le quatre septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 31 août 2020, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT.

Sont présents: Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Chantal TOUTTAIN, Jean Guy COLLURA, Pascal PERRIN, Nicolas GILBERT, Sandra SOPHIYAIR, Nadia DEBBAH, Angélique BENOIST, Joël LEFEBVRE, Denis URVOY, Carole FAJOU, Evelyne MAILLARD, Djamila COTTIN

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Dominique COURTI

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du 3 juillet 2020
2. Finances
 - ◆ Décision modificative du budget commune 2020
 - ◆ Décision modificative du budget eau 2020
 - ◆ Indemnités du Maire et des Adjointes
3. Désignation des représentants aux commissions communautaires
4. Révision des représentants au syndicat SIERC
5. Présentation d'un projet d'acquisition d'un bien sur la commune de Saint-Clair-sur-Epte
6. Informations et points divers

~ ~ ~ ~ ~

1. Approbation du Procès-Verbal

Après quelques corrections le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Dossiers Finances :

- Décision Modificative n°1 Budget Primitif 2020 Commune

Monsieur le Maire expose que le budget primitif 2020 de la commune doit être modifié à la demande des services du contrôle de légalité de la Préfecture.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier le budget de la commune de la façon suivante

Sur le budget de la commune, la ligne 022 Dépenses imprévues de la section fonctionnement ne peut dépasser 7,5 % de la dépense réelle.

Soit sur une dépense réelle de 1 507 160 €, le montant maximum pouvant être inscrit sur le budget de la commune est de **113 037 €**.

Monsieur le Maire propose également de réviser certaines lignes au vu des dépenses déjà exécutées et des projets à venir sur le budget 2020, en ajoutant des crédits sur certaines lignes dont détail ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses Fonctionnement		
022 Dépenses imprévues	227 167,77 €	
60612 Energie Electricité		10 000 €
6068 Autres matières et fournitures		10 000 €
6132 Locations immobilières		1 500 €
61521 Entretien terrains		20 000 €
61551 Entretien matériel roulant		20 000 €
6161 Assurances multirisques		2 000 €
6257 Réception		1 500 €
6748 Autres subventions exceptionnelles		5 000 €
TOTAUX	227 167.77 €	70 000 €

soit un budget de fonctionnement de

Dépenses 3 032 774.19 €

Recettes 3 189 941.96 €

soit un budget d'investissement identique et équilibré à hauteur de 1 818 642.17 €

Le budget ainsi modifié est voté en excédent de fonctionnement pour un montant de 157 167,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE, la décision modificative n°1 du budget primitif 2020 Commune.

- Décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2020 EAU

Monsieur le Maire expose que le budget primitif 2020 EAU doit être modifié à la demande des services du contrôle de légalité de la Préfecture.

Il est proposé au Conseil Municipal de le modifier de la façon suivante

Sur le budget primitif EAU 2020, la ligne 022 des dépenses imprévues de la section de fonctionnement ne peut dépasser 7.5% de la dépense.

Le montant des dépenses réelles en fonctionnement étant de 51 000 €, soit un montant pouvant être inscrit sur la ligne 022 Dépenses imprévues de 3 825 €. Le montant doit donc être révisé selon détail ci-dessous.

De plus, les règles de comptabilité publique imposent que le budget soit équilibré entre dépenses et recettes sur les chapitres 042 de dépenses fonctionnement et 040 de recettes investissement. Le budget primitif voté ne présente pas cet équilibre. Le budget doit donc être révisé.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le budget primitif EAU 2020 de la façon suivante :

Désignation	Montant BP voté	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses Fonctionnement			
Compte 022 Dépenses imprévues	100 110,61 €	96 285,61 €	
Recettes Investissement			
Compte 2803 Frais d'étude, recherche et développement	0		4 016,34 €
TOTAUX		96 285.61 €	4 016.34 €

soit un budget de fonctionnement de

Dépenses 160 217.41 €

Recettes 256 503.02 €

soit un budget d'investissement de

Dépenses 125 183.77 €

Recettes 129 200.11 €

Le budget ainsi modifié est voté en excédent de fonctionnement pour un montant de 96 285.61 € et en excédent d'investissement pour un montant de 4 016.34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte, la décision modificative n° 1 pour le budget primitif 2020 EAU

- Révision de la délibération pour l'indemnité du Maire et des Adjointes

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant la demande des services du contrôle de légalité en date du 11 juin 2020 de retirer la délibération 25-2020 ayant pour l'objet le vote de l'indemnité du Maire et des Adjointes au motif qu'elle ne répond pas aux conditions de l'article L 2123-20-1 du Code général des Collectivités Territoriales alinéa III

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, de confirmer les termes de la délibération 25-2020 du 25 mai 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

DE FIXER les indemnités de fonction du maire au taux maximum de 40,3 % de l'indice brut 1027

DE FIXER les indemnités de fonction des adjoints au taux maximum de 10,7 % de l'indice brut 1027 selon le tableau récapitulatif en annexe ci-joint

Ces indemnités seront versées à compter du 25 avril 2020

3. Désignation des représentants aux commissions de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine

Suite à la réunion du Conseil Communautaire du 11 juillet dernier et à la désignation des différentes commissions, il est demandé aux Conseils Municipaux de désigner un membre pour chacune des commissions. Il y a 23 commissions réparties sur 7 vices présidences.

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de se positionner dans les commissions en rapport avec la délégation communale à laquelle il appartient. Monsieur le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux peuvent représenter le conseil municipal dans les commissions communautaires.

Sont désignés pour représenter la commune :

COMMISSIONS CCVVS

Fondamentaux et Séniors

Vice Président M. JAVELOT

CONFERENCE DES MAIRES

	NOM	PRENOM
--	------------	---------------

1 représentant	DEPONT	Christophe
----------------	--------	------------

COMMISSION ADMINISTRATIVE

	NOM	PRENOM
1 représentant	FAJOU	Carole

COMMISSION SENIORS

	NOM	PRENOM
1 représentant	TOUTTAIN	Chantal

COMMISSIONS ACCESSIBILITE

	NOM	PRENOM
1 représentant	BENOIST	Angélique

COMMISSION MUTUALISATION

	NOM	PRENOM
1 représentant	COTTIN	Djamila

COMMISSION SECURITE / SURETE

	NOM	PRENOM
1 représentant	LEFEBVRE	Joël

Aménagement de l'espace
Vice Présidente Mme BEYER

COMMISSION AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

	NOM	PRENOM
1 représentant	COTTIN	Djamila

COMITE DE PILOTAGE URBANISME

	NOM	PRENOM

1 représentant	BENOIST	Angélique
----------------	---------	-----------

COMMISSION SCHEMA ET COHERENCE DE SECTEUR

	NOM	PRENOM
1 représentant	PERRIN	Pascal

Développement économique, mobilité et voiries
Vice Président M. VANDEPUTTE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

	NOM	PRENOM
1 représentant	COURTI	Dominique

VOIERIE

	NOM	PRENOM
1 représentant	DUSSURE	Fernand

GROUPE DE TRAVAIL MOBILITE

	NOM	PRENOM
1 représentant	MAILLARD	Evelyne

Culture, Patrimoine et Tourisme
Vice Président M. GRILLERE

CULTURE ET PATRIMOINE

	NOM	PRENOM
1 représentant	COLLURA	Jean Guy

TOURISME

	NOM	PRENOM
1 représentant	URVOY	Denis

Finances
Vice Président M. BRETON

FINANCES

	NOM	PRENOM
1 représentant	FAJOU	Carole

COMMISSION INTERCOMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

	NOM	PRENOM
1 représentant	FAJOU	Carole

COMMISSION SUBVENTION

	NOM	PRENOM
1 représentant	COURTI	Dominique

Environnement, Monde agricole et GEMAPI
Vice Président CAMBOURIEUX

ENVIRONNEMENT

	NOM	PRENOM
1 représentant	COURTI	Dominique

COMITE DU MONDE AGRICOLE

	NOM	PRENOM
1 représentant	SOPHIYAIR	Sandra

GEMAPI

	NOM	PRENOM
1 représentant	SOPHIYAIR	Sandra

Petite Enfance, Jeunesse et Sport
Vice Président M. DEPONT

PETITE ENFANCE

	NOM	PRENOM
--	-----	--------

1 représentant	TOUTTAIN	Chantal
-----------------------	----------	---------

JEUNESSE

	NOM	PRENOM
1 représentant	GILBERT	Nicolas

SPORT

	NOM	PRENOM
1 représentant	DEBBAH	Nadia

Monsieur Christophe DEPONT et Madame Dominique COURTI siègent à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

4. Révision des représentants au syndicat SIERC

Le SIERC rappelle que la commune doit élire deux titulaires et deux suppléants. Le 12 juin dernier, seulement deux titulaires ont été désignés. Le Conseil municipal doit donc désigner deux suppléants.

Sont candidats pour être suppléants :

Madame Nadia DEBBAH, suppléante de M. Fernand DUSSURE

Monsieur Jean Guy COLLURA suppléant de Monsieur Pascal PERRIN,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE, la candidature de

Madame Nadia DEBBAH, suppléante de M. Fernand DUSSURE

Monsieur Jean Guy COLLURA suppléant de Monsieur Pascal PERRIN,

5. Présentation d'un projet d'acquisition d'un bien sur la commune de Saint-Clair-sur-Epte

Monsieur le Maire présente aux élus le projet d'acquérir un bien immobilier situé place Rollon.

La Direction du Domaine a été sollicitée pour une estimation du bien.

Le projet s'inscrivait dans la création d'une boulangerie dans ces locaux.

Ce bien consiste en une maison d'habitation et un commerce pour une superficie totale de 434 m².

Il est présenté au Conseil municipal une estimation des travaux à envisager pour la transformation de ce bien afin d'implanter une boulangerie.

Le bien étant situé sur la place de l'église, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sera nécessaire. La création d'une devanture de commerce ainsi que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite risqueraient d'engendrer des frais et sûrement une irrecevabilité de l'ABF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal rejette le projet d'acquisition de ce bien au motif de l'importance des travaux à envisager et du risque d'un refus de la part de l'Architecte des bâtiments de France sur le projet de la commune.

Le Conseil municipal garde tout de même ce projet. Un nouveau bien doit être recherché afin de pouvoir implanter la boulangerie.

6. Information et points divers

◆ Présentation du projet d'implantation d'une antenne ORANGE

Monsieur le Maire présente une demande de la société Orange d'implanter sur notre commune une antenne de réception.

Le dossier est confié à Madame Nadia DEBBAH, conseillère municipale et Monsieur Denis URVOY, conseiller municipal pour travailler sur les points forts et les points faibles de la demande et notamment les nuisances possibles et la recherche d'un lieu d'implantation. Le point sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

• Désignation pour la présidence de la Commission de contrôle électoral

Depuis la réforme de 2019, il a été institué une commission de contrôle électoral. Cette commission doit être présidée par un conseiller municipal. Le Maire et les adjoints ne peuvent pas être nommés. Madame Chantal TOUTTAIN avait été nommée Présidente de cette commission lors du précédent mandat. Elle ne peut pas se présenter de nouveau pour ce poste car elle est adjointe au Maire.

Madame Sandra SOPHIYAIR est nommée présidente de la commission.

• Information sur deux arrêtés du Préfet qui imposent le port du masque aux abords des gares à compter du 31 août 2020 et aux abords des établissements scolaires à compter du 1er septembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle que la mairie met à disposition des administrés des masques réutilisables.

• Occupation de la salle des fêtes :

Monsieur Jean Guy COLLURA, adjoint au Maire, présente une proposition de protocole sanitaire à respecter par les personnes qui souhaitent louer la salle des fêtes. Le protocole impose une distanciation physique avec 4m² par personne. Ce point ne permet d'accueillir plus de 60 personnes dans la salle.

Pour information, la salle des fêtes est réservée sur trois dates sur le mois de septembre dont un mariage.

Les associations reprennent leurs activités dans la salle des fêtes mais avec la mise en place d'un protocole sanitaire.

Pour les réservations de septembre, il est proposé d'être plus tolérants sur le nombre de participants mais par la suite le nombre de 60 personnes devra être imposé. Les personnes qui louent la salle des fêtes seront responsables du respect du protocole et devront fournir la liste des participants avec les coordonnées en cas de cluster déclaré.

Monsieur Jean Guy COLLURA s'occupe de contacter les trois personnes concernées sur le mois de septembre et de voir avec eux si au vu du protocole ils souhaitent maintenir la réservation ou la reporter sur 2021.

◆ Demande pour l'installation d'un food truck

La commune a été sollicitée pour l'installation d'un food truck sur la commune au niveau de la place de l'église. Madame exerce déjà son activité. Elle a pour projet d'emménager sur la commune (achat d'un terrain en vue d'une construction) et souhaite donc proposer son activité sur la commune de St Clair sur Epte. Pour son activité, Madame a besoin d'un point de raccordement électrique (consommation à sa charge).

La demande est confiée à Madame Carole FAJOU qui voit la faisabilité de la demande et l'intérêt pour la commune.

◆ Point sur le litige FPU CCVVS / commune de Magny et présentation du projet de protocole

Lors du prochain Conseil Communautaire, une proposition d'accord entre la communauté de communes Vexin Val de Seine (CCVVS) et la commune de Magny en Vexin est mis à l'ordre du jour. Monsieur le Maire présente cette proposition au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et le conflit qui oppose la ville de Magny en Vexin et la CCVVS.

Suite au changement de municipalité, une ouverture de négociation entre les avocats a abouti à ce protocole. La décision de la Cour d'Appel du Tribunal Administratif a été suspendue dans l'attente d'un éventuel accord.

Le projet de protocole présente certains points à confirmer lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

- Madame Chantal TOUTTAIN, adjointe au Maire, en charge de l'Enfance fait un point sur la rentrée des classes qui s'est bien passée malgré la mise en place du protocole sanitaire.
- Des stores seront installés au niveau de la cantine et de la mairie la semaine prochaine
- Il est prévu de changer l'éclairage des salles de classes pour des ampoules LED. Un devis doit être demandé afin de pouvoir faire un dossier de subvention.
- Certains administrés ont fait remonter auprès de la mairie qu'ils rencontraient des problèmes quant à la circulation dans la rue de l'Ermitage avec le non respect du sens interdit et une vitesse excessive.
- Retour sur la commission Environnement : Madame Sandra SOPHIYAIR, conseillère municipale en charge de l'Environnement, fait un retour sur la réunion qui s'est tenue en mairie avec plusieurs partenaires sur le problème que rencontrent certains riverains

de l'Epte du fait de la pratique du canoë le long de l'Epte. Les problèmes rencontrés sont très souvent dus aux faits de la société RandoEpte. Il a été décidé par l'ensemble des représentants présents à cette réunion de faire un courrier, signé par les Maires des communes concernées à Monsieur le Préfet.

- Rappel sur les incidents rencontrés cet été au hameau du Fayel. Les débordements constatés ont contraint la commune à fermer l'accès à la rivière depuis la route.

Levée de la séance à 22 h 59